



Bruxelles, le 1 juin 2009
D(2009) 8107

Consultation sur la possibilité de désigner l'année 2012 comme l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle

De nos jours, la vie des Européens est plus longue et plus saine que jamais. Depuis 1960, l'espérance de vie a progressé de huit ans et les projections démographiques laissent présager une augmentation de cinq ans au cours des 40 prochaines années. C'est un résultat historique qu'il convient de fêter dignement.

L'augmentation de l'espérance de vie, combinée à des taux de natalité peu élevés, modifie l'équilibre entre jeunes et personnes âgées, phénomène qui s'intensifie puisque la génération du baby-boom approche de l'âge de la retraite. Ces tendances ont été décrites dans le second rapport des services de la Commission sur la démographie intitulé *Faire face aux besoins sociaux dans une société vieillissante*¹.

Ils sont nombreux à craindre que ce vieillissement rapide des sociétés européennes amène les jeunes en âge de travailler à considérer les générations plus âgées comme une charge trop lourde et que cela ne crée des tensions entre les générations. C'est oublier cependant l'apport précieux, réel et potentiel, des personnes âgées et, notamment, de la génération du baby-boom, à la société. Ce potentiel a été mis en lumière dans une résolution du Conseil sur la contribution des personnes âgées au développement économique et social, qui a été adoptée le 22 février 2007².

Garantir que les personnes faisant partie de la génération du baby-boom continuent de travailler plus longtemps et qu'elles restent en bonne santé, actives et autonomes plus longtemps après leur retraite est donc une réponse possible au défi du vieillissement démographique et de la préservation de la solidarité intergénérationnelle. La marge de progression est considérable:

¹ SEC(2008) 2911
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=502&newsId=419&furtherNews=yes>

² SOC 59 adopté le 22 février 2007
<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st06/st06216-re01.fr07.pdf>

- le taux d’emploi des personnes de 55 à 64 ans reste inférieur à l’objectif de Lisbonne fixé lors du Conseil européen de Stockholm à 50 % pour 2010; il avoisinait 45 % en 2007, mais était de 70 % en Suède et d’environ 60 % en Estonie et au Danemark;
- les activités des personnes âgées en tant que bénévoles sont également importantes. Selon l’enquête SHARE (Survey on Health Ageing and Retirement in Europe), entre 10 et 20 % des personnes d’au moins 50 ans s’investissent dans le bénévolat, mais ces niveaux varient considérablement d’un pays à l’autre. Une enquête Eurobaromètre réalisée en septembre 2008³ révèle quant à elle que près de trois quarts des Européens envisagent de participer à des travaux d’utilité collective ou à des activités bénévoles une fois qu’ils seront à la retraite.

C’est dans ce contexte qu’il a été proposé d’organiser une année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle⁴ et ce, notamment, lors de la conférence sur la solidarité intergénérationnelle qui s’est tenue en avril 2008 dans le cadre de la présidence slovène. Une année sur ce thème permettrait de renforcer la solidarité intergénérationnelle en contribuant à mettre en évidence l’apport des personnes âgées à la société et en faisant connaître des actions innovantes capables de mobiliser tout le potentiel de la génération vieillissante du baby-boom.

Les précédentes années européennes ont permis de mobiliser les volontés politiques et de jeter les fondations d’engagements politiques plus larges. Les années européennes peuvent être un instrument efficace de sensibilisation car elles font participer de nombreuses parties intéressées à la discussion publique et à l’échange d’expériences sur une question politique de premier plan et favorisent les synergies entre différents niveaux d’intervention (UE, États membres et autorités régionales/locales, partenaires sociaux et société civile).

La présente consultation a pour objectif de recueillir des idées et des suggestions auprès des principales parties intéressées et des experts sur la manière de donner le plus grand retentissement à une année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle si la Commission décide d’en organiser une. La présente consultation offre aux autorités publiques, aux partenaires sociaux et aux organisations de la société civile, ainsi qu’à toutes les autres parties intéressées et aux experts, une opportunité de participer à la conception d’une année européenne, qui devrait produire un maximum d’effets positifs sur la solidarité intergénérationnelle.

³ http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_247_en.pdf

⁴ Se reporter à la note de la Présidence slovène au Conseil EPSCO sur la conférence intitulée «La solidarité intergénérationnelle au service de la cohésion et de la pérennité de la société» (Brdo prij Kranju, du 27 au 29 avril 2008) 10318/08 SOC.

http://register.consilium.europa.eu/servlet/driver?lang=FR&typ=Advanced&cmsid=639&ff_COTE_DOC UMENT=&ff_COTE_DOSSIER_INST=&ff_TITRE=intergenerational+solidarity&ff_FT_TEXT=&f f_SOUS_COTE_MATIERE=&dd_DATE_DOCUMENT=&dd_DATE_REUNION=&dd_FT_DATE =&fc=REGAISEN&srm=25&md=100&ssf=DATE_DOCUMENT+DESC&rc=1&nr=2&page=Detail

Le questionnaire en annexe a pour but d'aider les répondants à structurer leurs réponses à la présente consultation et de permettre à la Commission d'analyser ces réponses. Celles-ci devraient être transmises avant le 31 juillet 2009, de préférence en anglais, en français ou en allemand, et ne devraient pas dépasser huit pages.

